

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réhabilitation et extension de la maison Paul VI sise Rue Hippolyte Lefebvre à LILLE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39	Surface de terrain = 3.4 ha environ SP totale= 10 579 m ² dont 9990m ² existant et 589m ² d'extension

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le bâtiment existant s'implante sur une parcelle de 3.4 ha environ. Il est édifié en R+1 à R+3.

Dans le cadre du projet qui vise la réhabilitation et extension du bâtiment, la maison Paul VI va recevoir une série de transformation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tout en conservant les activités ouvertes déjà au public telle que la bibliothèque, le terrain de foot et la chapelle. Pour ce faire, une extension est prévue au droit du Carré des Sœurs avec la création d'un espace vitré et l'aménagement des coursives du cloître en créant une grande salle de conférence ce qui va mieux animer et améliorer l'apport de luminosité dans cet endroit. A l'extérieur, un réaménagement quasi total avec une capacité d'intégration au paysage est prévu notamment pour les espaces de circulation, ces travaux visent le réaménagement des places de stationnement en système semi-perméable, des voies de desserte et des espaces verts sans toucher à la couverture végétale déjà existante. Le mur d'enceinte va être sauvegardé et l'accès au terrain de foot via la Rue Saint Luc va être conservé.

Dans le cadre des travaux, le parking va être complètement réaménagé avec la réalisation en système semi-perméable ponctué d'espaces verts des 96 places de stationnement déjà existantes, dont 22 dédiées au public seront aménagées sans contrôle d'accès au droit de l'entrée principale.

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur la réhabilitation/extension d'un bâtiment existant.

Les objectifs du projet sont donc les suivants :

- proposer une nouvelle organisation intérieure au bâtiment tout en conservant les activités existantes (bibliothèque/chapelle/terrain de foot accessibles au public);
- proposer une nouvelle desserte viaire du bâtiment en réorganisant le parvis et en proposant un réaménagement du stationnement plus adapté et inséré dans ce cadre verdoyant;
- proposer des espaces dédiés à la formation en réunissant toutes les fonctions nécessaires (chambres d'hébergement/salles de formation/ restauration/ salle de conférence/ espaces de documentation, etc.);
- améliorer la qualité architecturale intérieure du projet en travaillant sur le choix des matériaux et en profitant du cadre de vie verdoyant avec des ouvertures vers l'extérieur et des aménagements apportant une plus-value au bâtiment;
- réfléchir à une ouverture visuelle sur ce poumon vert et sur la qualité architecturale du bâtiment existant.

A noter que le projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme et notamment les règles de la zone UBb (cf. Annexe 11), ainsi que les règles du PLU 2 qui sera en vigueur lors de la délivrance de l'autorisation de construire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un permis de construire sera déposé sur la globalité de l'opération fin du premier trimestre 2020.

Dès que le permis de construire sera obtenu, purgé et après libération des immeubles existants, les premiers aménagements pourront débuter en octobre 2020. Le bâtiment devra être livré pour décembre 2021, avec une occupation partielle des niveaux non concernés par les extensions pour mars 2021.

A noter que les installations de chantier seront positionnées dans le périmètre de l'opération. La desserte du chantier se fera depuis la Rue Hippolyte Lefebvre nécessitant une organisation du chantier pour tenir compte des horaires d'usage des riverains ceci afin d'éviter au maximum la gêne occasionnée et notamment la circulation des modes doux, des bus ou des voitures et par conséquent la sécurité des usagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de réhabilitation et d'extension de la maison Paul VI va permettre de répondre aux besoins des futurs usagers et des usagers actuels en leur proposant des aménagements plus qualitatifs et performants. Concernant sa desserte viaire, elle se fera toujours depuis la Rue Fermat (accès principal) et Rue Hippolyte Lefebvre (deuxième accès). Le parking (actuellement majoritairement en schiste) réaménagé permettra d'accueillir les véhicules pour les usagers du site dans une configuration plus adaptée et afin de permettre aux modes doux de gérer leur "2 roues", des arceaux vélo seront également posés. A noter que l'accès au stade depuis la Rue Saint Luc sera conservé.

Au regard de la bonne desserte en transports en communs et modes doux (cf. Annexe 13), les flux des véhicules pourront être limités.

Une attention particulière portée sur la qualité architecturale et paysagère des espaces réinvestis offrira à terme aux usagers du site, une nouvelle dimension plus contemporaine de ce bâtiment majestueux installé en tissu urbain dense.

L'aménagement des coursives du cloître et du Carré des Sœurs offrira de nouveaux espaces de vie pour les usagers actuels et futurs du site (cf. Annexes 4 et 8).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet fera l'objet d'une demande de permis de construire auprès de la commune de Lille.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du terrain	3,4 ha environ
Surface plancher globale	10 579 m ² environ
Surface plancher créée par extension	589 m ² environ
Surface plancher créée par changement de destination	1955 m ² environ
Places de stationnement existantes	35 places environ en enrobé et 61 en schiste
Places de stationnement réaménagées	96 places semi-perméables

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

RUE HYPPOLYTE LEFEBVRE / RUE
FERMAT
à LILLE (59000)

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 6' 49" 47 Lat. 03° 09' 11" 06

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de Z.N.I.E.F.F, les sites les plus proches se situent à 4.7 km et 9.5 km environ à l'Est et au Sud-Ouest à savoir : - "Lac du Héron" et "Marais d'Emmerin et d'Haubourdin et ancien dépôt des voies navigables de Santes et le Petit Claire Marais" Z.N.I.E.F.F 1. - "La Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" et "Basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin" Z.N.I.E.F.F 2. (cf. Annexe 9)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se situe en dehors des zones à dominante humide définies au sein du S.D.A.G.E Artois Picardie (Cf. Annexe 10: Localisation des ZDH). De plus, les aménagements et extensions prévus s'inscrivent d'ores et déjà sur des espaces aménagés et en majeure partie imperméabilisée.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La parcelle n'est ni concernée par un Plan de Prévention contre le Risque Inondation ni par un Plan de Prévention contre les Risques Technologiques.</p> <p>Concernant le risque retrait-gonflement des argiles, la zone de projet se situe en aléa moyen (cf. Annexe 7a).</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone de projet n'est ni concernée par la présence de site BASIAS ni par des sites BASOL.</p> <p>A noter qu'un ancien site BASOL est répertorié à moins de 100m du site de projet, néanmoins aujourd'hui ce site a été urbanisé pour l'habitat. (cf. Annexe 7b)</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet n'est pas repris au sein de périmètre de protection de captage d'eau potable et se situe en en dehors des zones à enjeu eau potable définies au SDAGE Artois-Picardie (cf. Annexe 12).</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche de la zone de projet se situe à 14.1km environ au nord de la zone de projet, il s'agit du site belge "Vallée de la Lys" (BE32001C0) (cf. Annexe 6).</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité nécessitant des prélèvements d'eau ne sera présente sur le site
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer uniquement du réaménagement de bâtiment et donc de la démolition intérieure qui sera évacuée vers des centres adaptés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux de construction. Pas d'utilisation des ressources naturelles du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie réhabilitée du site correspond à une zone aménagée et imperméabilisée sur la majeure partie de sa surface. Son parc paysager existant s'installant en partie Sud ainsi qu'à l'arrière du bâtiment seront préservés. Le projet s'installe en tissu urbain et apporte une qualité paysagère intéressante même si aujourd'hui le mur d'enceinte édifié sur le pourtour ne permet pas aux usagers des voies de bénéficier d'une réelle vue sur le parc.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON CONCERNE

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NON CONCERNE
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie réhabilitée du site étant actuellement déjà urbanisée et imperméabilisée, il ne sera donc pas consommateur d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Les aménagements intérieurs et extensions envisagés (Carré des Sœurs et coursives du cloître/ parking et voiries) s'installent sur des espaces déjà aménagés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque retrait/Gonflement des argiles: aléa moyen (cf. Annexe 7a). Le site se trouve en zone de sismicité faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'accueillera pas d'activités susceptibles de présenter un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des flux de déplacements supplémentaires sont à prévoir sur les deux voies principales qui desservent la maison Paul VI à savoir : Rue Hippolyte Lefebvre et Rue Fermat en fonction des travaux notamment par l'aménagement de l'entrée (parkings et voiries de desserte). Au vu de la desserte en transports en commun aux abords du site et de la proximité avec les équipements, services/commerces existants (Cf. An. 5 et 13), les flux de véhicules seront limités grâce au stations V'lille et la proximité des arrêts de bus et de métro.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores sont possibles pour les riverains. Ainsi, les travaux seront réalisés autant que possible en jours et heures ouvrés. Concernant le trafic routier, le projet n'engendrera pas plus de nuisances sonores que le site actuel étant donné l'offre en transports en commun (cf. An. 13) et l'usage à destination de formation des locaux où les usagers se déplacent principalement en modes doux ou transport en commun.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De manière temporaire, durant la phase chantier, le projet est susceptible d'engendrer des vibrations liées à la démolition et à la réhabilitation du bâtiment ainsi qu'aux engins de chantier en service. Lors de la phase d'exploitation du site, aucune vibration ne viendra altérer la qualité de vie des habitants et riverains.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront émises par l'éclairage des espaces de circulation (notamment modes doux), parking et voiries réaménagées en façade. Néanmoins, sur les espaces extérieurs, un éclairage performant (type LED'S) sera installé afin de limiter les impacts liés aux émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets de polluants seront principalement liés à la circulation routière ainsi qu'au moyen de chauffage mis en place. Au regard de l'offre disponible en transport en commun et le désenclavement par les modes doux, il est envisageable de limiter l'usage de la voiture dans ce quartier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets dans le milieu naturel correspondront aux places de stationnement semi-perméables
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls effluents seront les eaux usées induites par les usagers du site. Les eaux usées seront raccordées sur le réseau existant Rue Hippolyte Lefebvre rejoignant à terme la station d'épuration de Marquette-Lez-Lille d'une capacité de 750 000 équivalents habitants avant rejet à la Deûle.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits pendant la phase chantier seront évacués dans des centres de traitement appropriés ou réutilisés sur place. A terme, le projet produira essentiellement des déchets liés aux usagers (bureaux/services) et fera l'objet d'un ramassage par les services déchets de la MEL.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de réaménagement porte sur les surfaces intérieures, les espaces extérieurs concernés par les travaux sont le parvis et le parking existant en façade où seront optimisés les espaces de stationnement au profit du développement des espaces verts (recours aux parkings perméables). Concernant le bâtiment, les coursives du cloître seront réinvesties afin de profiter des espaces paysagers proposés par le cloître, l'aménagement du Carré des Sœurs, apportera une plus-value paysagère et architecturale (cf. An 4). U
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site correspond à une zone urbanisée, le projet vise à donner une nouvelle organisation intérieure ainsi qu'une nouvelle destination du bâtiment en préservant les activités en place ouvertes au public telles que la chapelle, la bibliothèque et le terrain de foot, concernant ce dernier un accès piéton existant et sera conservé Rue Saint Luc.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(Cf. Annexes 4a à 4b/ Annexe 8a et 8b / Annexe 13)

L'ensemble des annexes ci-dessus permet d'appréhender le projet dans le contexte urbain général. Les différents documents du projet établis permettent d'une part, de comprendre le contexte du projet (situation, aspect réglementaire, objectifs attendus...) et d'autre part de définir les principes d'aménagement retenus en terme urbain, architectural, paysager et technique. Cet ensemble d'annexes permet d'avoir une lecture détaillée du projet : fonctionnement du projet, accessibilité, insertion paysagère et architecturale. Au regard de l'état initial du site et du projet défini, on peut dire que les changements prévus et la réhabilitation du bâtiment est à destination à la fois des futurs usagers comme étant les premiers concernés mais également pour les riverains et les usagers du quartier en offrant un stationnement plus adapté au sein du projet.

Les impacts du projet sont plutôt positifs pour le fonctionnement du quartier et des unités fonctionnelles déjà existantes au droit du bâtiment. Sur le volet architectural et paysager, l'extension du Carré des Sœurs et le réaménagement des coursives du cloître permet la création d'espaces vitrés plus qualitatifs tout en apportant une plus-value au bâtiment et en lui offrant une meilleure luminosité sous une nouvelle dimension. Le réaménagement du parvis et parking situés en façade permettra d'apporter une meilleure desserte du bâtiment en proposant plus d'espaces de stationnement où plus est perméable participant à la réduction des surfaces imperméables. Cette réorganisation permettra une meilleure intégration paysagère de la façade.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons qu'il peut être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, il s'agit :

- d'une opération de réhabilitation/extension située en tissu urbain dense ;
- d'une zone existante urbanisée, au droit de laquelle les nouveaux aménagements ne modifieront pas les emprises paysagères qualitatives;
- d'un projet bénéficiant d'une bonne desserte en transport en commun (station V'lille / proximité Métro / tramway / bus...);
- d'un projet ayant été travaillé d'un point de vue architectural et paysager afin d'améliorer son insertion dans le tissu urbain (ouverture visuelle sur le domaine public);
- d'un projet compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur + projet soumis à permis de construire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7a : Aléa retrait-gonflement des argiles
Annexe 7b : Localisation des sites BASOL par rapport à la zone de projet
Annexe 8a : Plans existant par niveau
Annexe 8b : Plan projeté par niveau
Annexe 9 : Localisation des ZNIEFF les plus proches de la zone de projet
Annexe 10 : Localisation des zones à dominante humide issues du SDAGE Artois-Picardie
Annexe 11 : Extrait du plan de zonage défini au sein du PLU en vigueur
Annexe 12 : Identification des zones à enjeu Eau Potable
Annexe 13 : Détermination des modes de déplacements aux abords du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lille

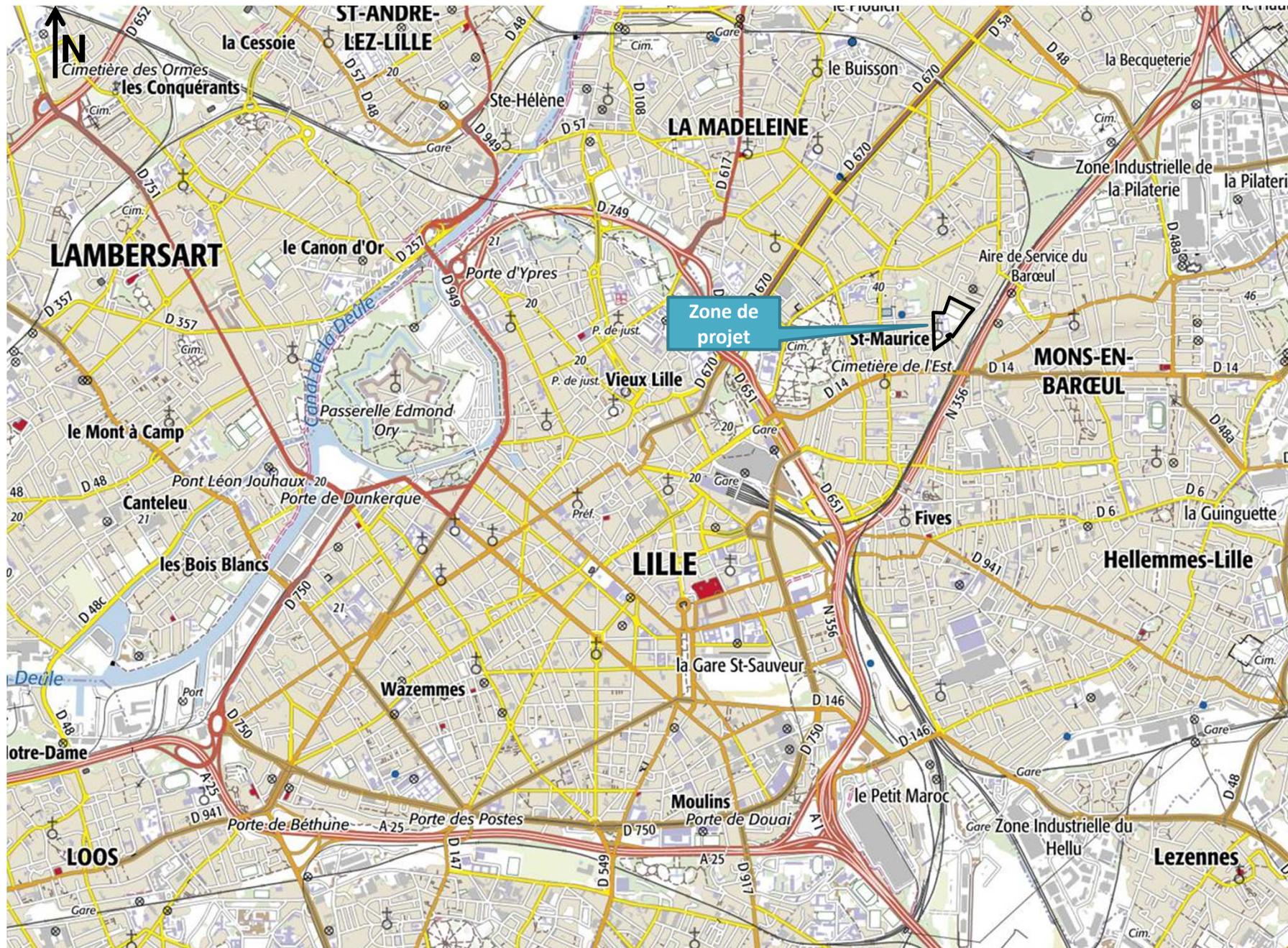
le, 21/02/2020

Signature



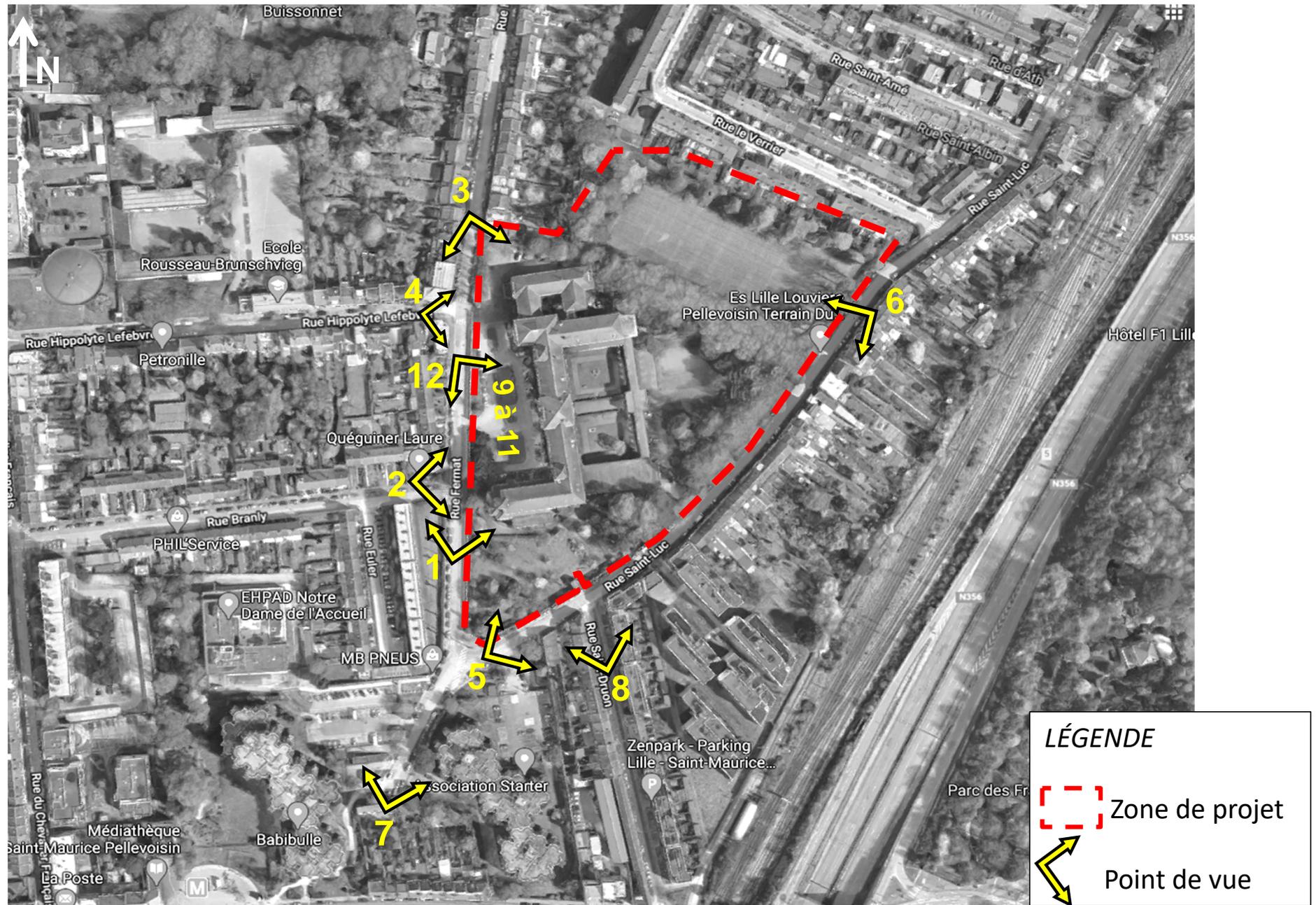
Annexe 02: Plan de situation

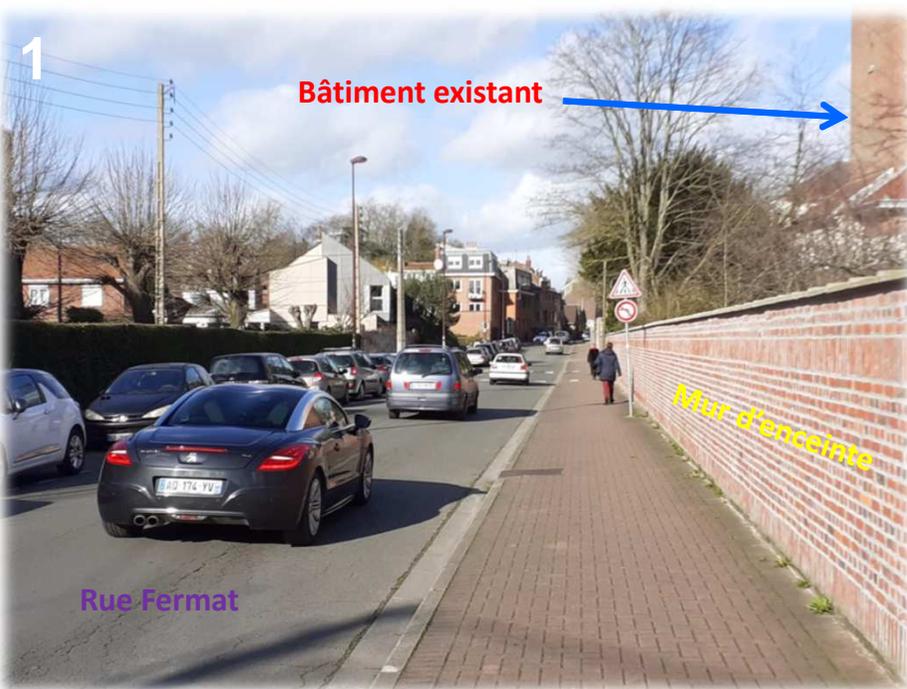
Source: Géoportail_IGN



Annexe 3: Localisation des photographies prises sur et aux abords de la zone de projet

Source: Street View Google-Maps et Visite du site





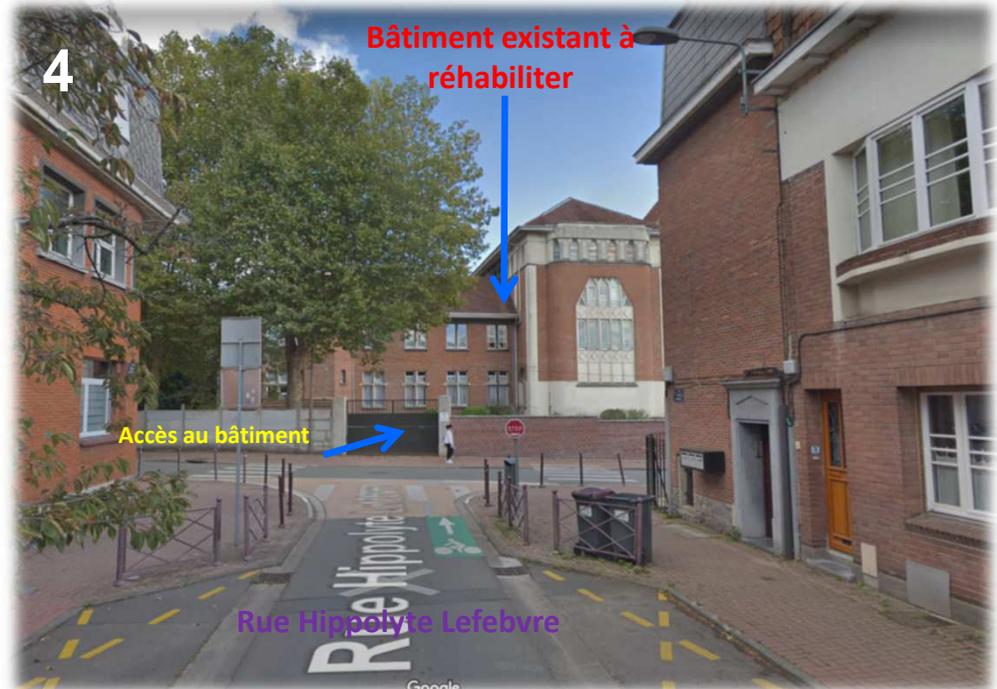
Vue sur le bâtiment à réhabiliter depuis la Rue Fermat



Vue sur le bâtiment à réhabiliter depuis la Rue Branly



Vue sur le bâtiment depuis la Rue Hippolyte Lefebvre



Vue sur le bâtiment à réhabiliter depuis la Rue Hippolyte Lefebvre



Vue sur le côté Sud du bâtiment depuis la Rue la Briqueterie



Vue sur le côté Est du bâtiment depuis la Rue Saint Luc



Vue sur le bâtiment depuis la Rue de la Briqueterie



Vue sur le côté Sud-Est du bâtiment depuis la Rue Saint Druon



Parking existant

*Vue sur le bâtiment et parking depuis l'accès principal
Rue Hippolyte Lefebvre*



Parking

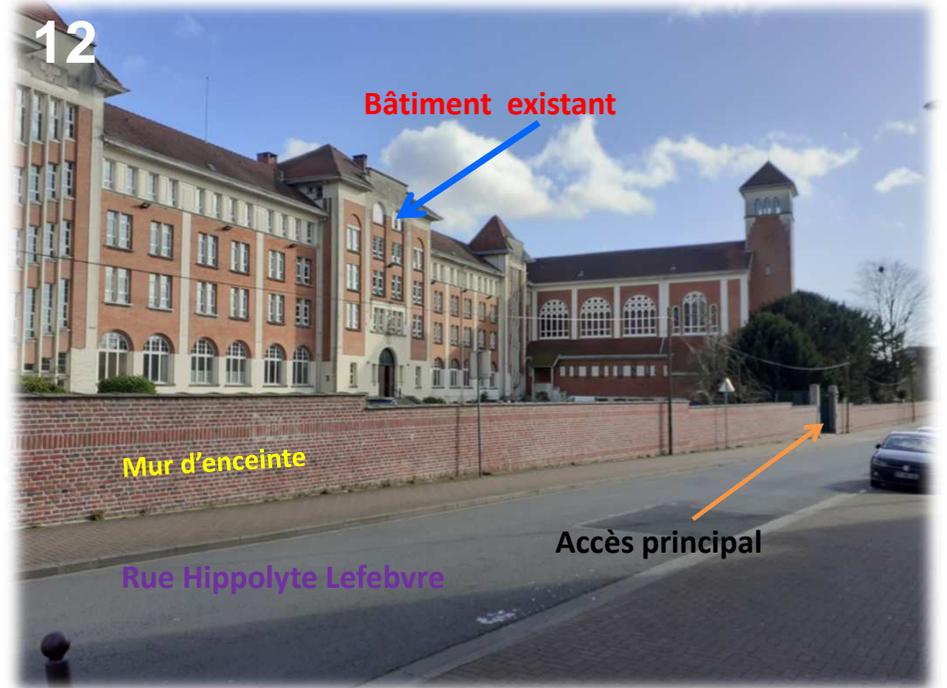
Vue sur le bâtiment depuis l'accès principal



Mur d'enceinte

Accès principal

Vue sur l'entrée du bâtiment depuis Rue Hippolyte Lefebvre



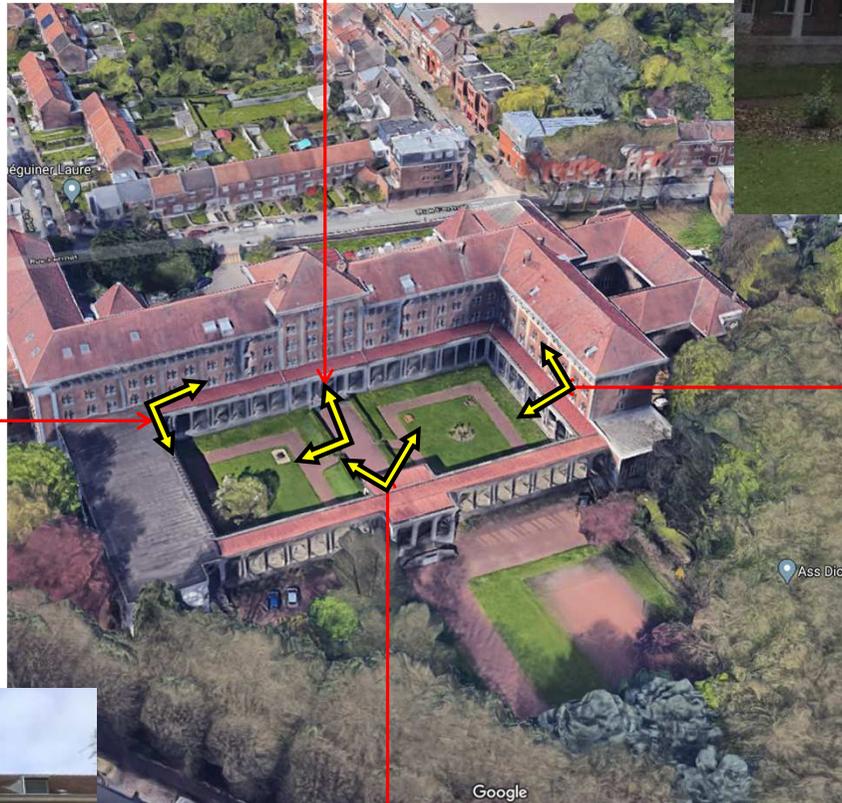
Bâtiment existant

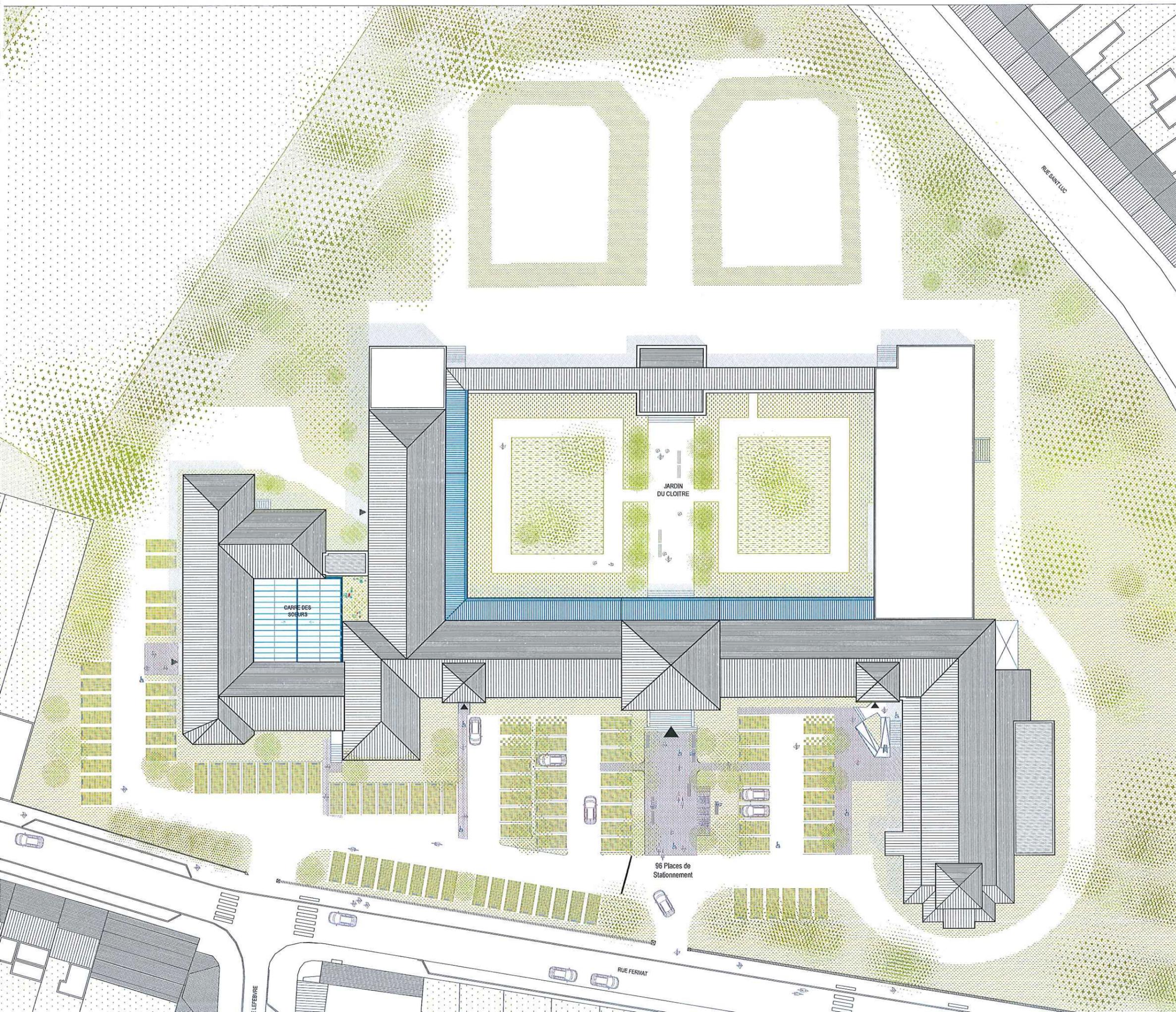
Mur d'enceinte

Rue Hippolyte Lefebvre

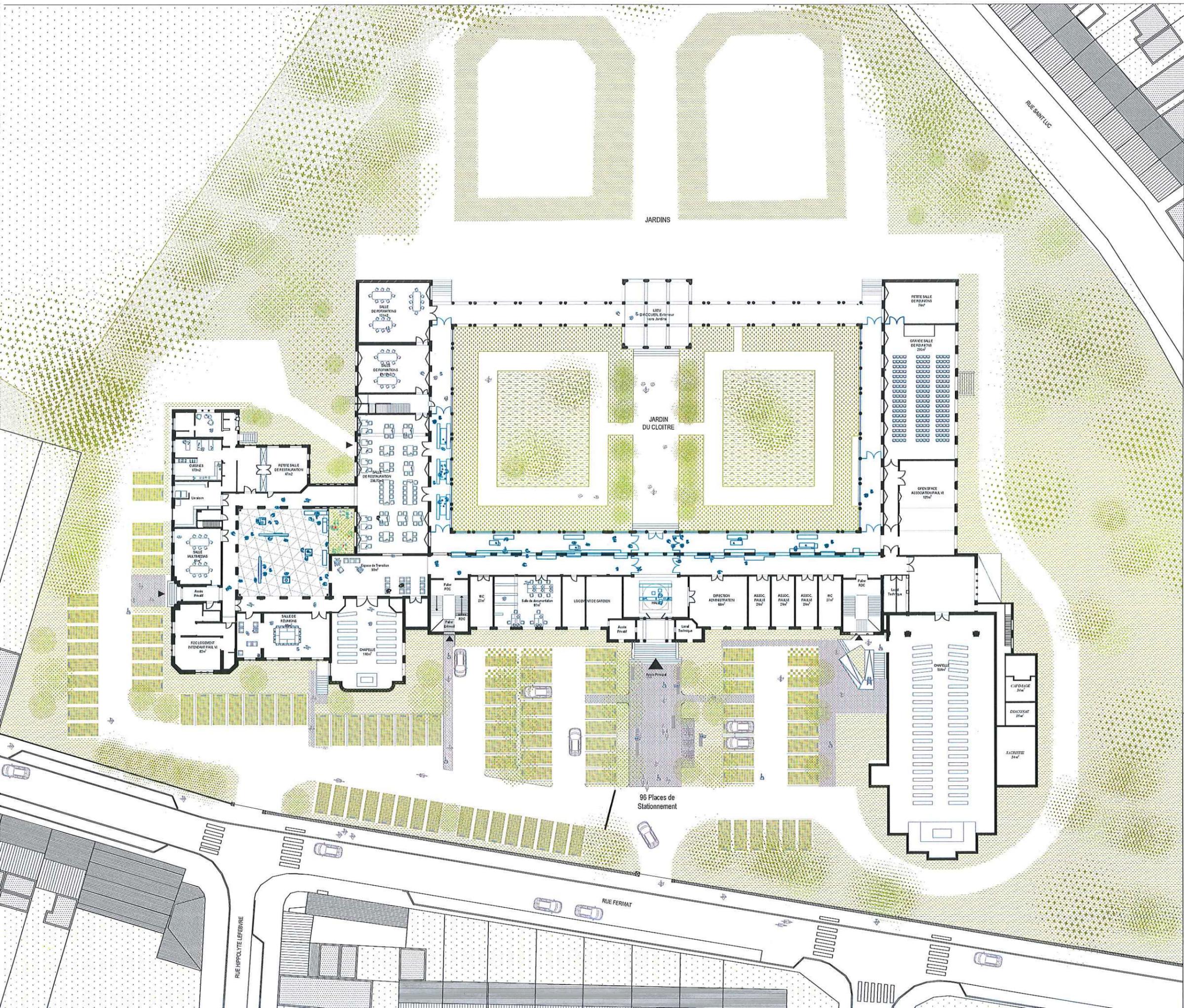
Accès principal

Vue sur le bâtiment depuis Rue Hippolyte Lefebvre





OPERATION	Réhabilitation de la maison Paul IV 74 rue Hippolyte Lebeuze 59000 Lille	PC			
MAITRE D'OUVRAGE	 CARRÉ immobilier	Le Parc du Pont Royal 251 avenue de Bois 59130 Lambesart tel: 03 20 30 43 99			
ARCHITECTE	 deAlzua+	125 rue du marché 59000 Lille		T: 03 20 30 02 11 F: 03 20 30 02 12	
PERMIS DE CONSTRUIRE					
EMETTEUR	PHASE	NUMERO	ECHELLE	DATE	
de Alzua+	PC		1/200	NOV. 2019	



OPERATION Réhabilitation de la maison Paul IV
74 rue Hippolyte Lefebvre
53000 Lila

MAÎTRE D'OUVRAGE



PC

Le Parc du Pont Royal
251 avenue du Bois
53130 Lantérec
tel. 03 20 30 49 99

ARCHITECTE



125 rue du marché
53500 Lila

T. 03 20 30 02 11
F. 03 20 30 12 12

PERMIS DE CONSTRUIRE

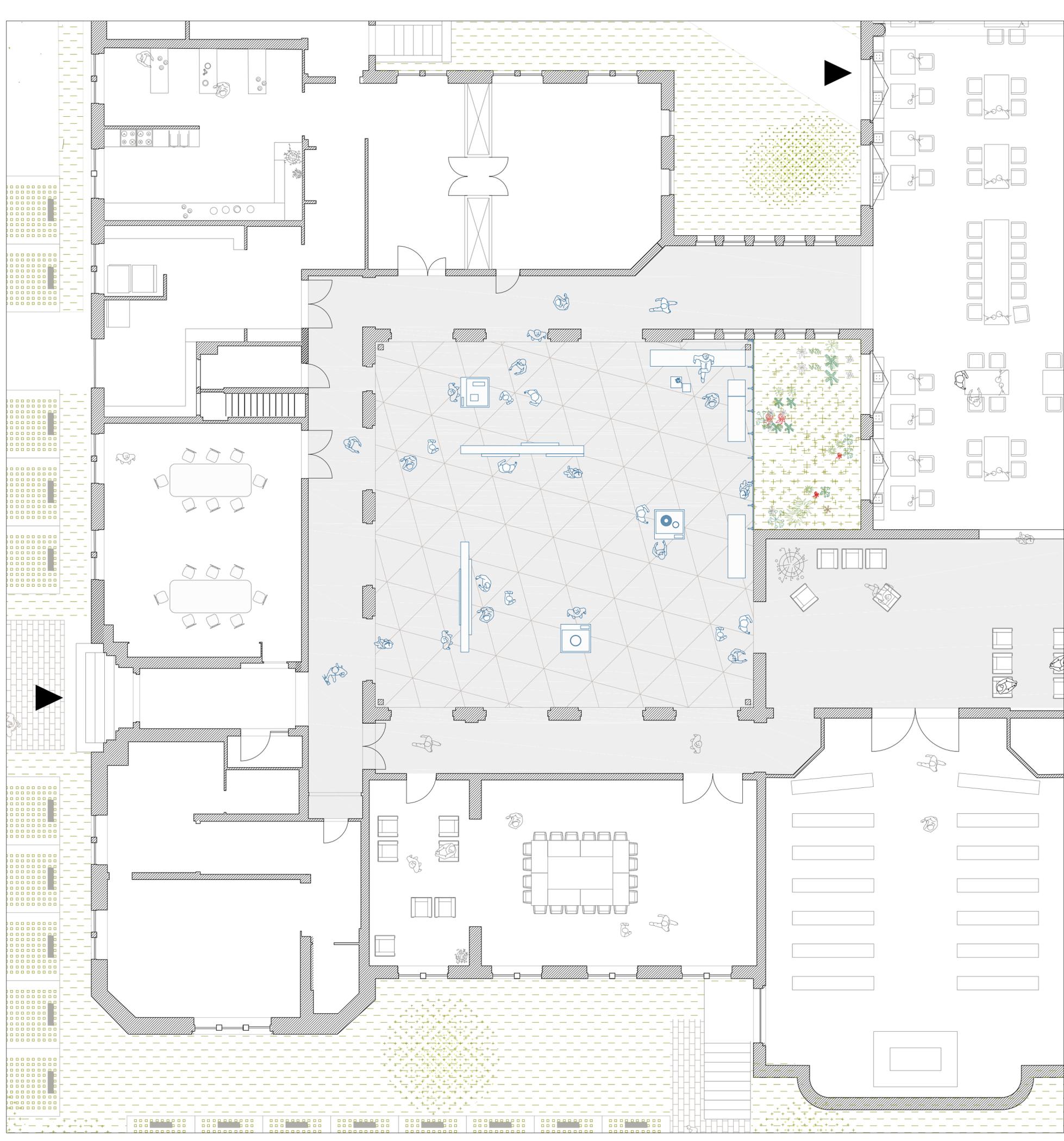
EMETTEUR
de Alzua+

PHASE
PC

NUMERO

ECHELLE
1/200

DATE
NOV. 2019



OPERATION

Réhabilitation de la maison Paul IV
74 rue Hippolyte Lefebvre
59800 Lille

PC

+ MAITRE D'OUVRAGE



Le Parc du Pont Royal
251 avenue du Bois
59130 Lambersart
tél : 03 20 30 49 99

+ ARCHITECTE



125 rue du marché
59000 Lille

T : 03 20 30 02 11
F : 03 20 30 02 12

PERMIS DE CONSTRUIRE

EMETTEUR
de Alzua+

PHASE
PC

NUMERO

ECHELLE
1/200

DATE
NOV. 2019



OPERATION **Réhabilitation de la maison Paul IV**
 74 rue Hippolyte Lefebvre
 59800 Lille

PC

MAITRE D'OUVRAGE **CARRÉ**
 Le Parc du Pont Royal
 251 avenue du Bois
 59130 Lambersart
 tél : 03 20 30 49 99

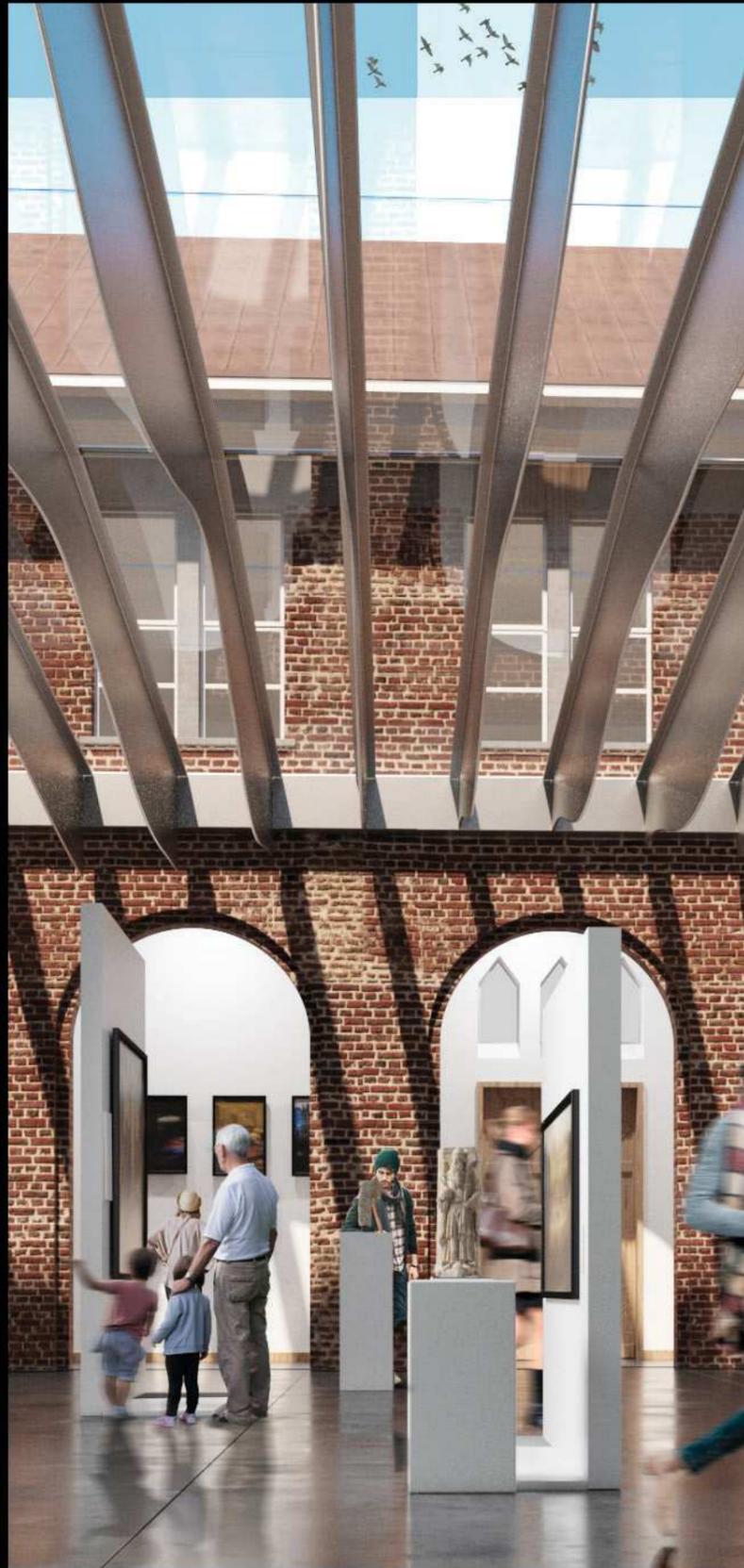
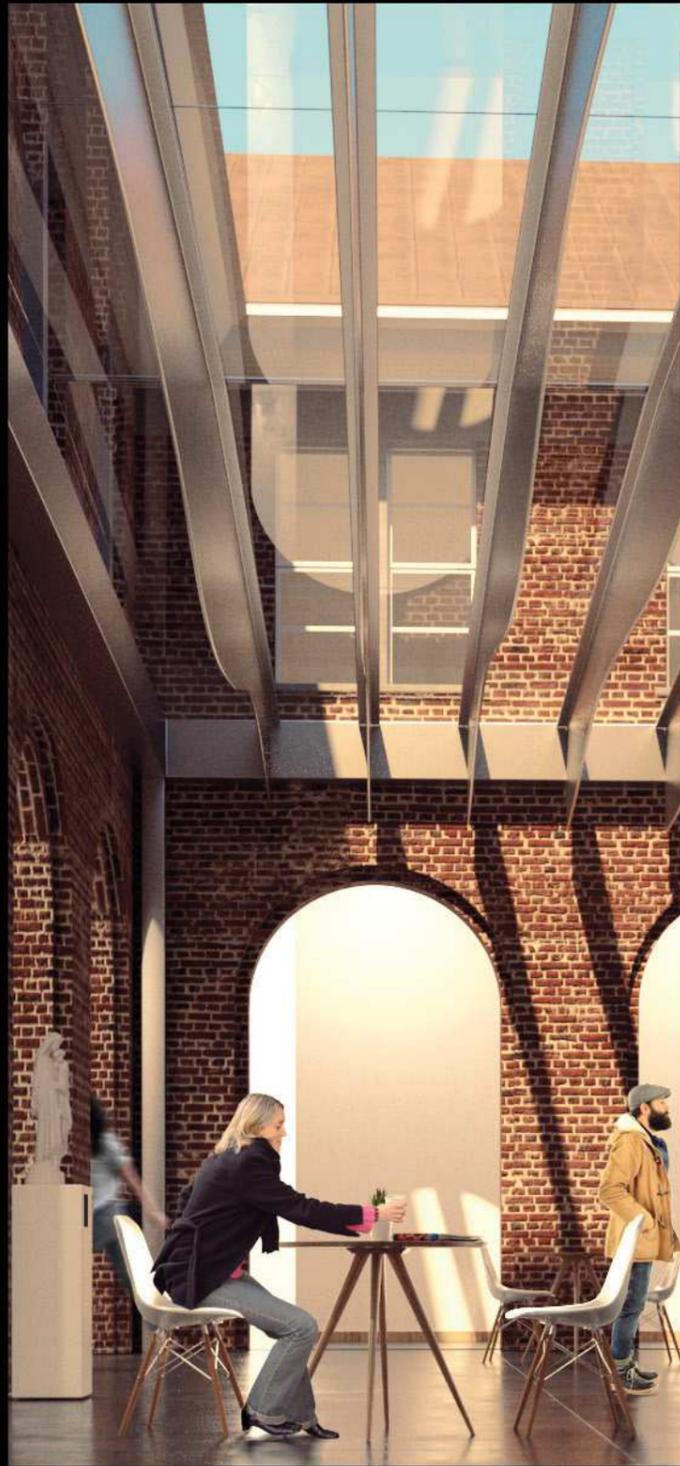
ARCHITECTE **deAlzua+**
 Jérôme de Alzua + Monique Barrois architectes
 125 rue du marché
 59000 Lille

T : 03 20 30 02 11
 F : 03 20 30 02 12

PERMIS DE CONSTRUIRE

EMETTEUR **de Alzua+** PHASE **PC** NUMERO ECHELLE **1/200** DATE **NOV. 2019**



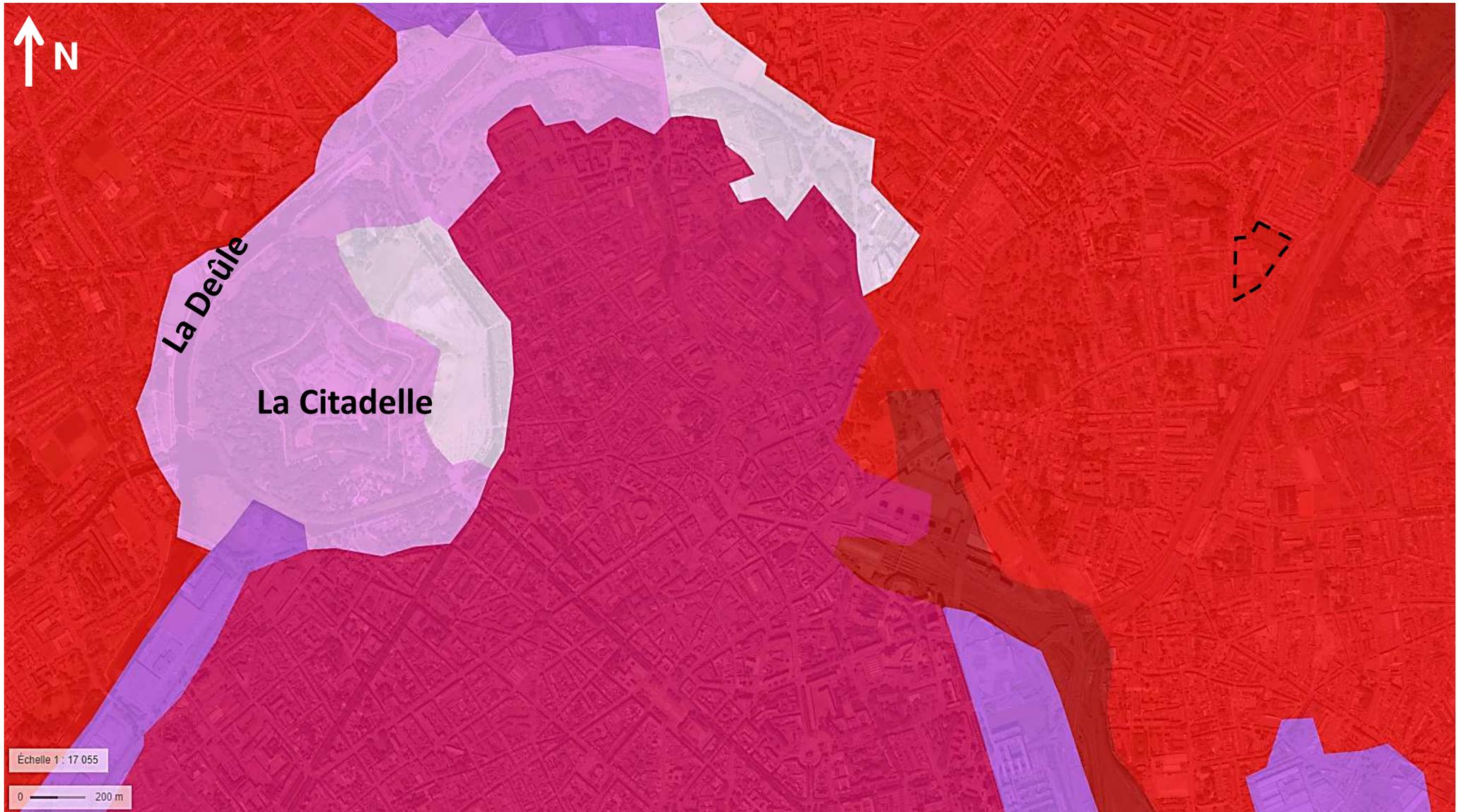






Annexe 5: Abords de la zone de projet

Source: Géoportail_Corine Land Cover 2018

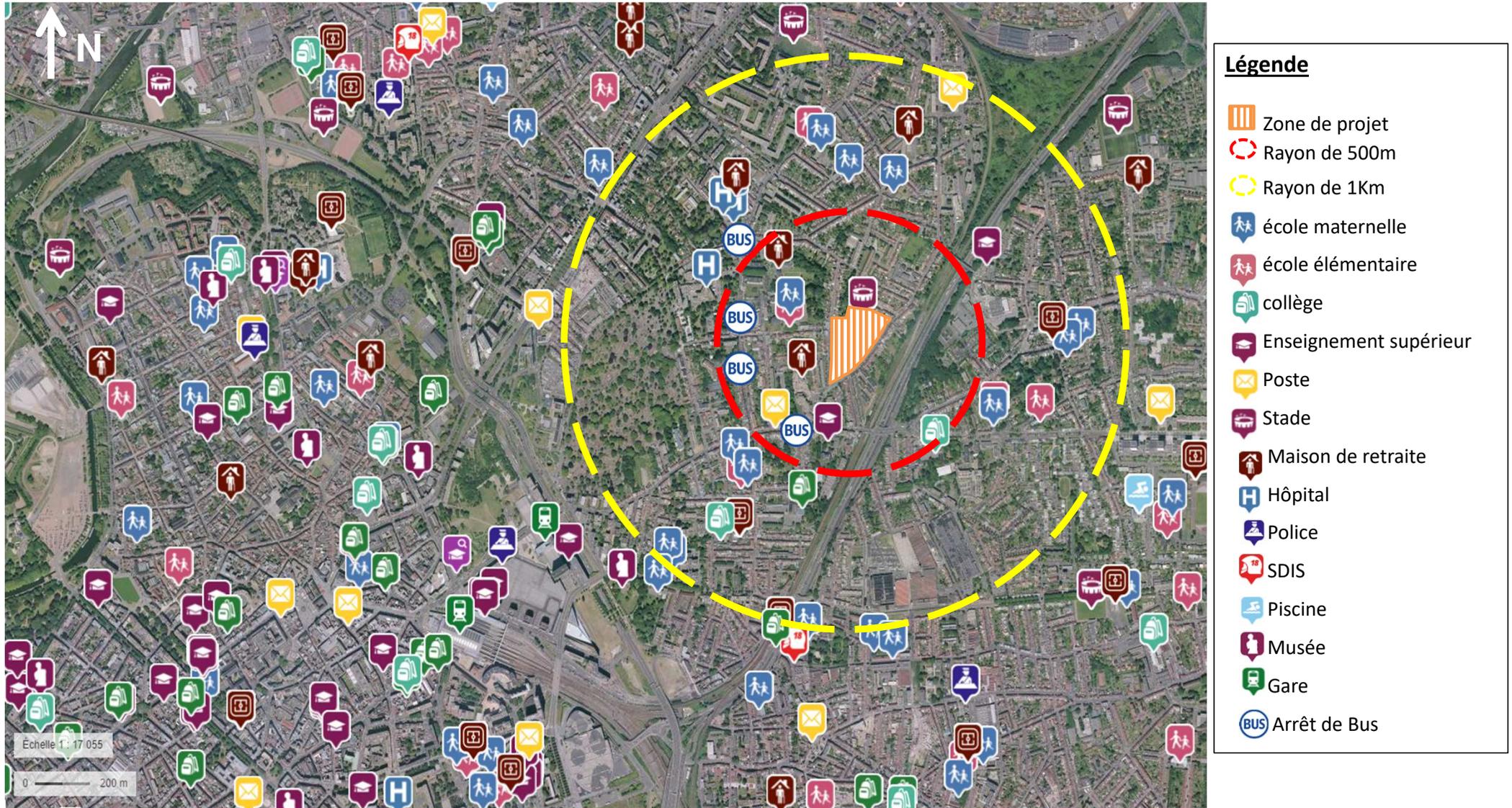


Légende

- | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|------------------------------------|---|-----------------------|
|  | Zone de projet |  | Zones industrielles ou commerciales et installations publiques |  | Tissu urbain discontinu |  | Espaces verts urbains |
|  | Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés |  | Tissu urbain continu |  | Equipements sportifs et de loisirs | | |

Annexe 5: Abords de projet

Source: Géoportail



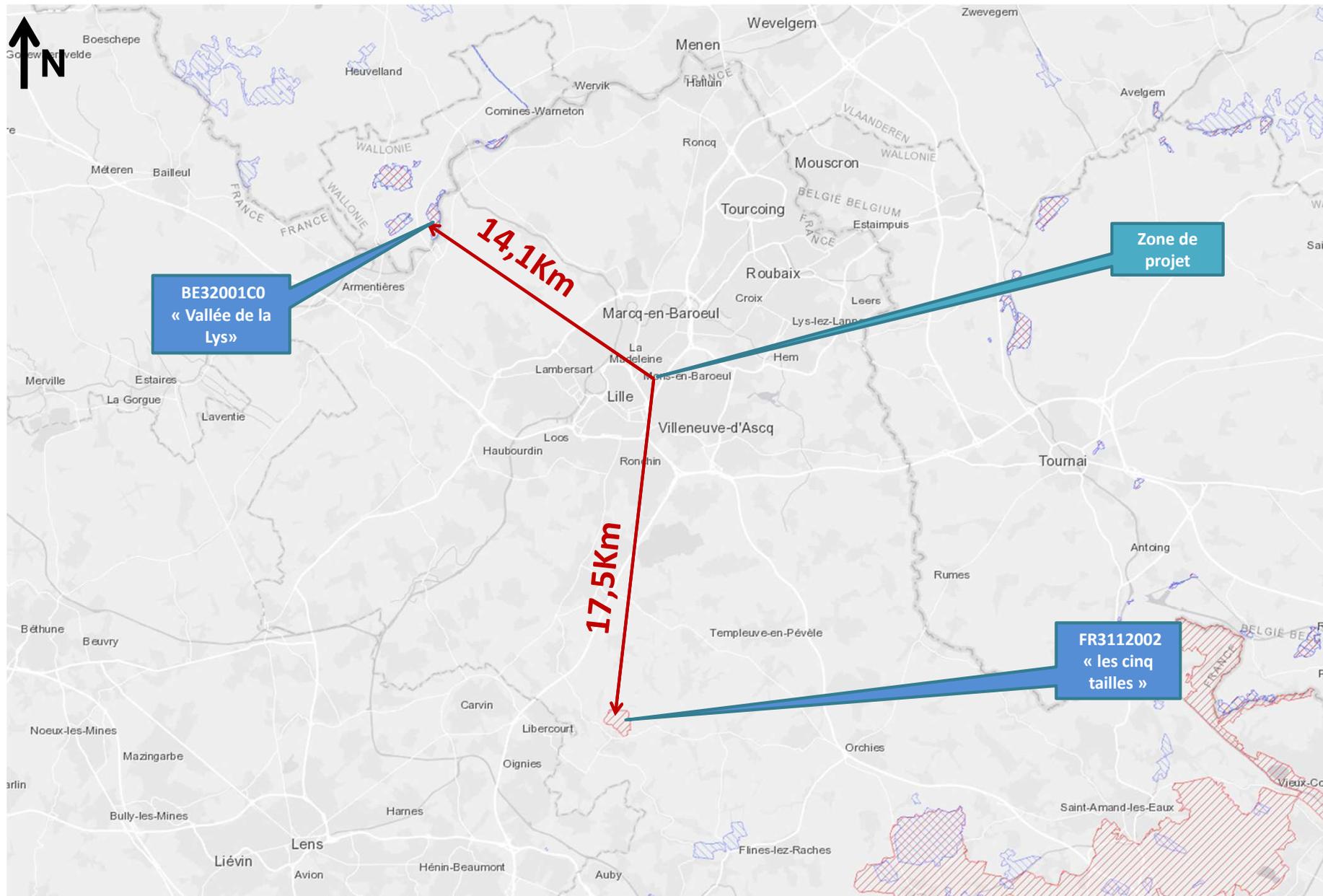
Au regard de cette carte, on constate que la zone de projet dispose dans un rayon de 500 à 1000 m, d'une offre en équipements et services tels que équipements scolaires ou encore équipements sportifs, services postaux...

A noter également que les gares Lille Flandres et Lille Europe s'installent à environ 1,25 à 1,7km de la zone de projet. Sur la carte, ne sont repris que les arrêts de bus les plus proches (Ballon / Saint-Maurice / Saint-Maurice Pellevoisin/ Dieu de Marcq).

Un volet spécifique relatif aux transports en commun est présenté en Annexe 13.

Annexes 06: Localisation du site NATURA 2000 le plus proche de la zone projet

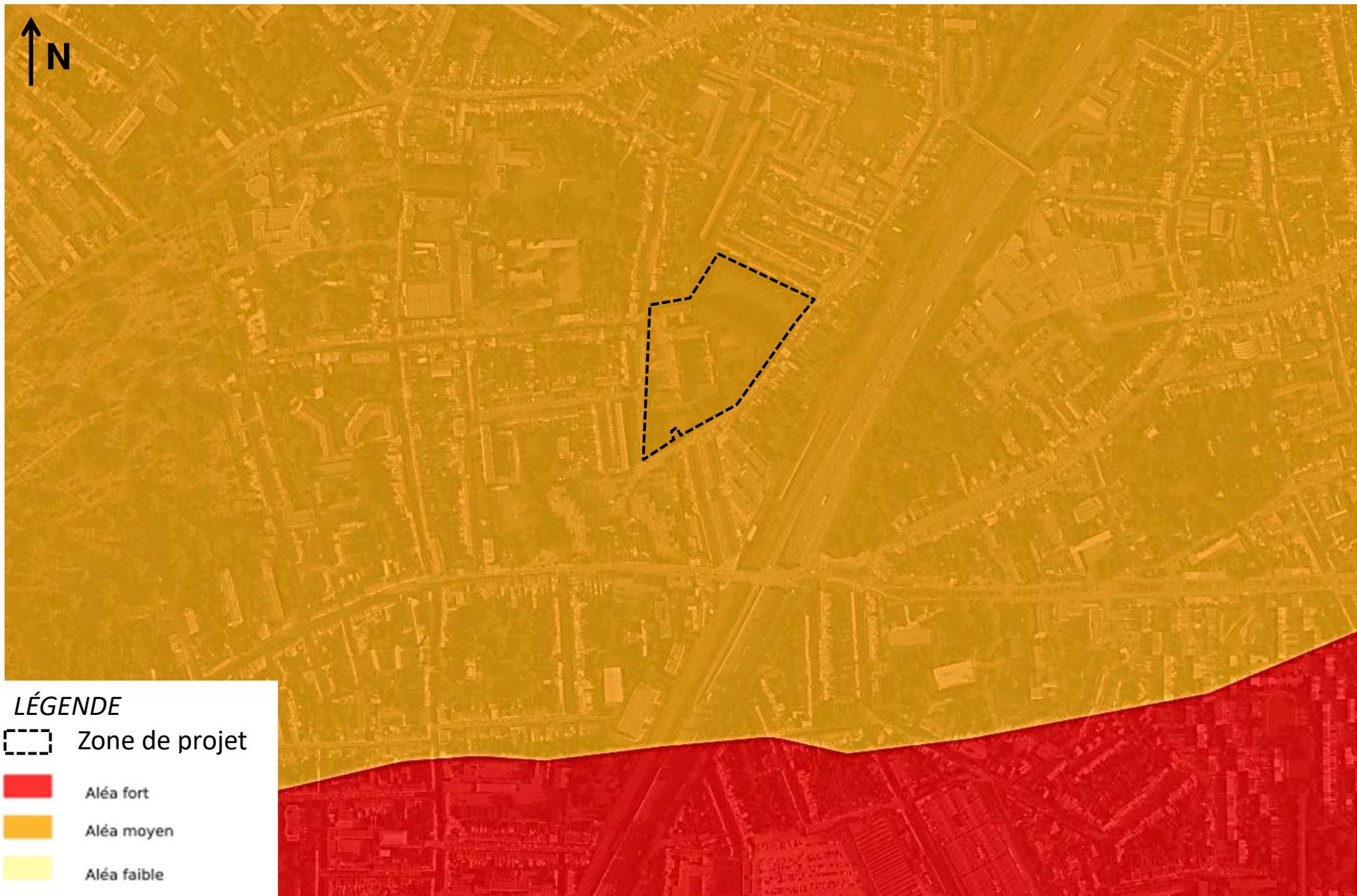
Source: NATURA 2000 EUROPAEN ENVIRONNEMENT AGENCY



Le site Natura 2000 le plus proche de la zone de projet est le site belge « Vallée de la Lys », situé à la frontière franco-belge, à 14km de la zone de projet.

Annexe 07a: Aléa retrait-gonflement des argiles

Source: Géorisques



Annexe 07b : Localisation des sites BASOL par rapport à la zone de projet

Source: Infoterre / BASOL

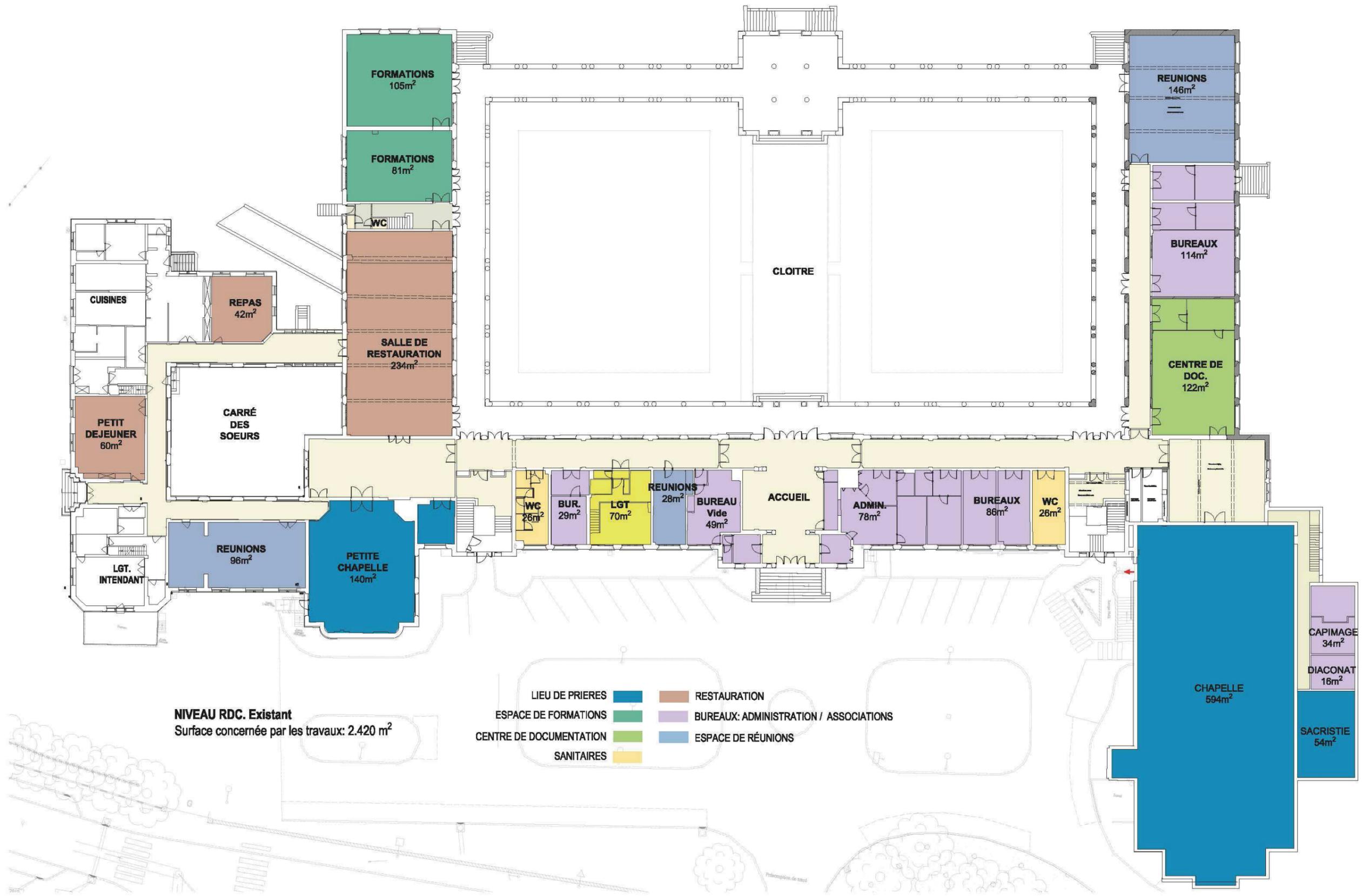


LÉGENDE

 Zone de projet

 Sites BASOL Traités
(urbanisés)

Un site BASOL est situé à moins de 100m de la zone de projet à la rue de Saint Luc, il s'agit d'une ancienne fabrique de fil à coudre de son nom usuel VRAU, le site a été traité et aujourd'hui urbanisé (usage résidentiel).



**MAISON
PAUL VI**

Maison PAUL VI | RDC EXISTANT

74 rue Hippolyte LEFEBVRE
59000 LILLE

19
002

APD



indice

G

26/11/2019

Sans Echelle
Format A3



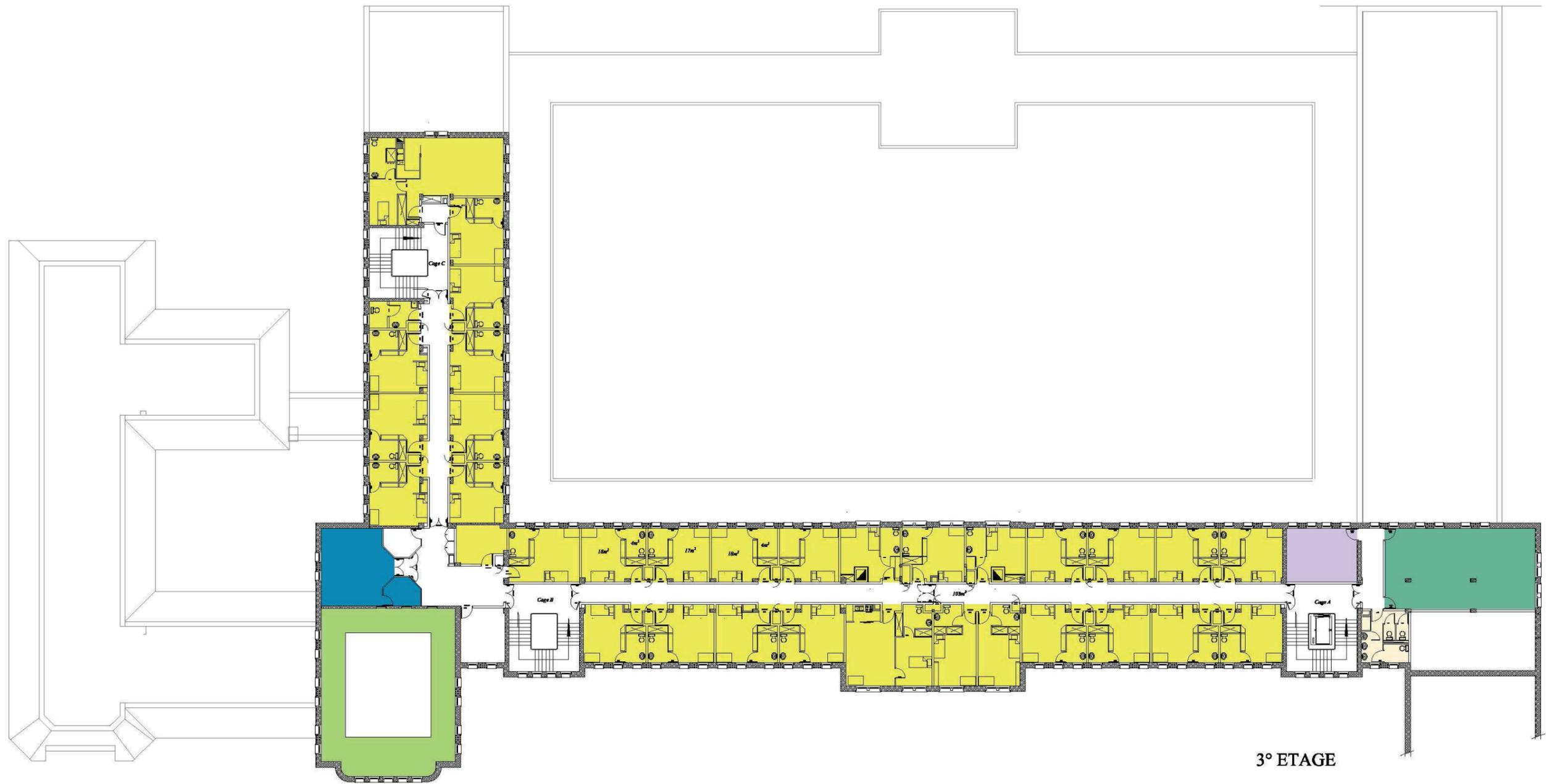


1° ETAGE

- | | | | |
|----------------------------|--|-----------------------|--|
| BIBLIOTHEQUE | | CIPAC | |
| ESPACE DE FORMATIONS | | BUREAUX ASSOCIATIONS | |
| CONSULTATION DOCUMENTATION | | HOTELLERIE et Annexes | |
| SANITAIRES | | LOCAUX NON AFFECTÉS | |

NIVEAU R+1. Existant
Surface concernée par les travaux: 1.723 m²

MAISON PAUL VI	Maison PAUL VI R+1 EXISTANT		19/002	APD		indice	G	Sans Echelle Format A3	CARRÉ INSIDE
	74 rue Hippolyte LEFEBVRE 59000 LILLE					26/11/2019			



- | | | | |
|----------------------|--|-----------------------|---------------------------------------|
| BIBLIOTHEQUE | ■ | BUREAUX ASSOCIATIONS | ■ |
| ESPACE DE FORMATIONS | ■ | HOTELLERIE et Annexes | ■ |
| LIEU DE PRIERES | ■ | SANITAIRES | ■ |

NIVEAU R+3. Existant
 Surface concernée par les travaux: 1.290 m²

**MAISON
PAUL VI**

Maison PAUL VI | R+3 EXISTANT

74 rue Hippolyte LEFEBVRE
59000 LILLE

19
002

APD



indice

G

26/11/2019

Sans Echelle
Format A3





1° ETAGE

BIBLIOTHEQUE	169m ²	315m ²	CIPAC
ESPACE DE FORMATIONS	216m ²	68m ²	FORMATION DES CHRÉTIENS
CONSULTATION DOCUMENTATION	258m ²	315m ²	BUREAUX ASSOCIATIONS
SANITAIRES	105m ²	105m ²	FORMIRIS

NIVEAU R+1. PROJET
Surface concernée par les travaux: 1.723 m²

MAISON PAUL VI	Maison PAUL VI R+1 PROJET AMÉNAGEMENT			indice	
	74 rue Hippolyte LEFEBVRE 59000 LILLE			G	
			19/002	APD	



NIVEAU R+2. PROJET
 Surface concernée par les travaux: 1.291 m²

MAISON PAUL VI	Maison PAUL VI R+2 PROJET AMÉNAGEMENT				indice G 26/11/2019	Sans Echelle Format A3	
	74 rue Hippolyte LEFEBVRE 59000 LILLE						



- | | | |
|-----------------|-------------------|-------------------------|
| BIBLIOTHEQUE | 318m ² | ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE |
| LIEU DE PRIERES | 660m ² | HÔTELLERIE |
| SANITAIRES | 136m ² | ARCHIVES |

NIVEAU R+3. PROJET
 Surface concernée par les travaux: 1.290 m²

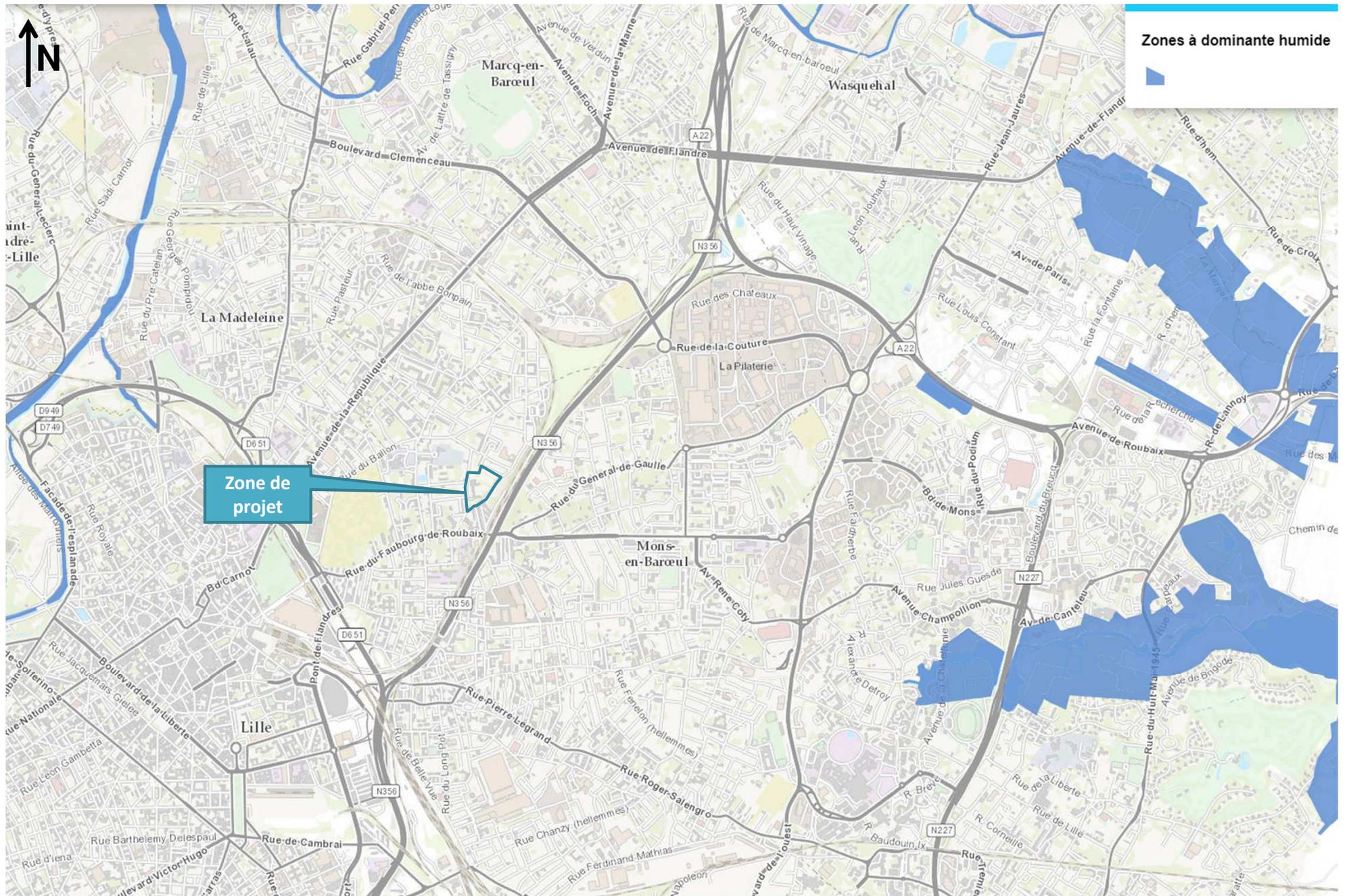
Annexe 09: Localisation des Z.N.I.E.F.F les plus proches de la zone projet

Source: Géoportail



Annexe 10: Zones à dominante Humide

Source: S.D.A.G.E Artois Picardie



Annexe 11: Extrait du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme

Source : PLU MEL EN VIGUEUR

DESTINATION DES SOLS

UA	ZONE URBAINE MIXTE A CARACTERE CENTRAL ET A DOMINANTE D'HABITAT	UK	ZONE DES RIVES DE LA HAUTE DEULE
UB	ZONE URBAINE MIXTE DE DENSITE ELEVEE ET A DOMINANTE D'HABITAT	UU	ZONE D'EQUIPEMENTS UNIVERSITAIRES ET D'ACTIVITES SCIENTIFIQUES
UC	ZONE URBAINE MIXTE DE DENSITE MOYENNE A DOMINANTE D'HABITAT, ASSURANT LA TRANSITION ENTRE LES QUARTIERS CENTRAUX ET LES QUARTIERS DE FAIBLE DENSITE	UH	ZONE DE LA CITADELLE DE LILLE
UD	ZONE URBAINE DE FAIBLE DENSITE A URBANISATION MODEREE A DOMINANTE D'HABITAT	UN	ZONE DE L'UNION
UE	ZONE D'ACTIVITES PERIPHERIQUE	UV	ZONE D'AEROPORT OU D'AERODROME
UF	ZONE D'ACTIVITES A VOCATION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE A MAINTENIR, PRIVILEGIER ET RENFORCER	AUC	ZONE NATURELLE A URBANISER CONSTRUCTIBLE
UG	ZONE D'ACTIVITES DIVERSIFIEES : BUREAUX-COMMERCE-SERVICES	AUD	ZONE NATURELLE A URBANISER DIFFEREE
UX	ZONE A DOMINANTE COMMERCIALE	A	ZONE AGRICOLE
UL	ZONES D'EURALLILLE (UL1:EURALLILLE 1 / UL2:EURALLILLE 2 / UL3:PEPINIERE) (ULM:QUARTIER DU BALLON)	UP	ZONE DE PARC URBAIN
UM	ZONE DE LA HAUTE BORNE	NP	ZONE NATURELLE POUVANT ACCUEILLIR DES CONSTRUCTIONS RESPECTANT LA PRESERVATION DES SITES ET DES PAYSAGES
		NE	ZONE NATURELLE DE PROTECTION DES MILIEUX ECOLOGIQUEMENT SENSIBLES

EMPLACEMENTS RESERVES

	RESERVES D'INFRASTRUCTURE		EMPLACEMENT RESERVE POUR DU LOGEMENT (E.R.L.)		PERIMETRE D'ATTENTE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT
	RESERVES DE SUPERSTRUCTURE		SERVITUDE DE PROJET D'EQUIPEMENT PUBLIC		SERVITUDE DE TAILLE DE LOGEMENTS

PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

	ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER OU A CREER		JARDINS FAMILIAUX		PRESSCRIPTION SPECIALE ARCHITECTURALE
	ESPACES BOISES SECTEUR DE PARC		PROTECTION TERRAINS CULTIVES EN ZONE URBAINE		DISCIPLINES ARCHITECTURALES
	FORTE QUALITE PAYSAGERE DES SECTEURS RESERVES PRINCIPALEMENT A L'EXPLOITATION AGRICOLE		ZONES DE PROTECTION DU P.I.G. DES CHAMPS CAPTANTS		SECTEURS D'INTERET PAYSAGER
	PERIMETRES DE PROTECTION RAPPROCHEE (D.U.P. CHAMPS CAPTANTS)		INVENTAIRE DES BATIMENTS AGRICOLES		

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

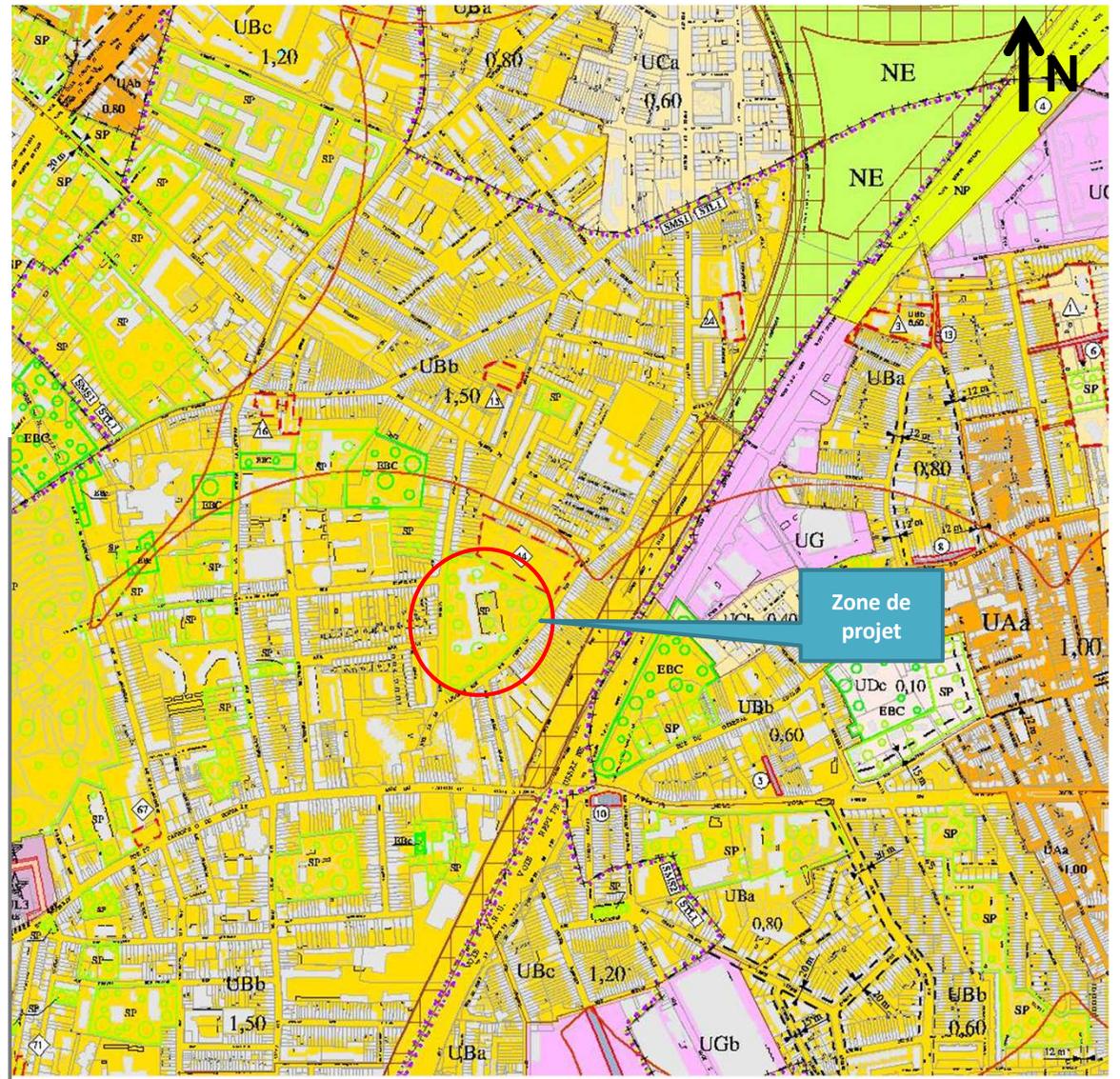
	SITES "SEVESO" PROTEGES AU TITRE D'UN P.I.G.		INSTALLATIONS CLASSEES (PERIMETRE AUTOUR DES INSTALLATIONS A RISQUE)
	SITES POLLUES		SECTEURS A RISQUES D'INONDATIONS

PRESCRIPTIONS DIVERSES

	PRESSCRIPTION SPECIALE DE VOIRIE		PLAFOND DE HAUTEUR SPECIFIQUE
	MARGE DE RECU		SECTEUR A VOCATION DOMINANTE DE PARC (EURALLILLE)
	ALIGNEMENT OBLIGATOIRE (X% = ALIGNEMENT SUR X% DU LINEAIRE CONSTRUIT)		SECTEUR A CARACTERE PAYSAGER (EURALLILLE 2)
	LIMITE DE CONSTRUCTIBILITE		SECTEUR D'ESPACE LIBRE (HAUTE BORNE)
	BCP1 (RIVES DE LA HAUTE DEULE)		LOCALISATION PROJETEE DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET D'INTERET GENERAL
	BCP2 (RIVES DE LA HAUTE DEULE)		ESPACES PUBLICS (TRACE SUSCEPTIBLE D'AJUSTEMENT)
	ORIENTATION DES CONSTRUCTIONS		VOIE OPTIONNELLE
	CONTINUTE BÂTIE		ESPACES VERTS
	ANGLE DE DEPART DES CONSTRUCTIONS		AUTRES EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL
	CLOTURE IMPOSEE		CORRIDOR BOISE
	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES (BENA FACINE)		

	EMPRISES BÂTIES		VOIES D'EAU (RIVIERES, CANAUX, PLANS D'EAU...)
	LIMITE COMMUNALE		
	LIMITE PARCELLAIRE		

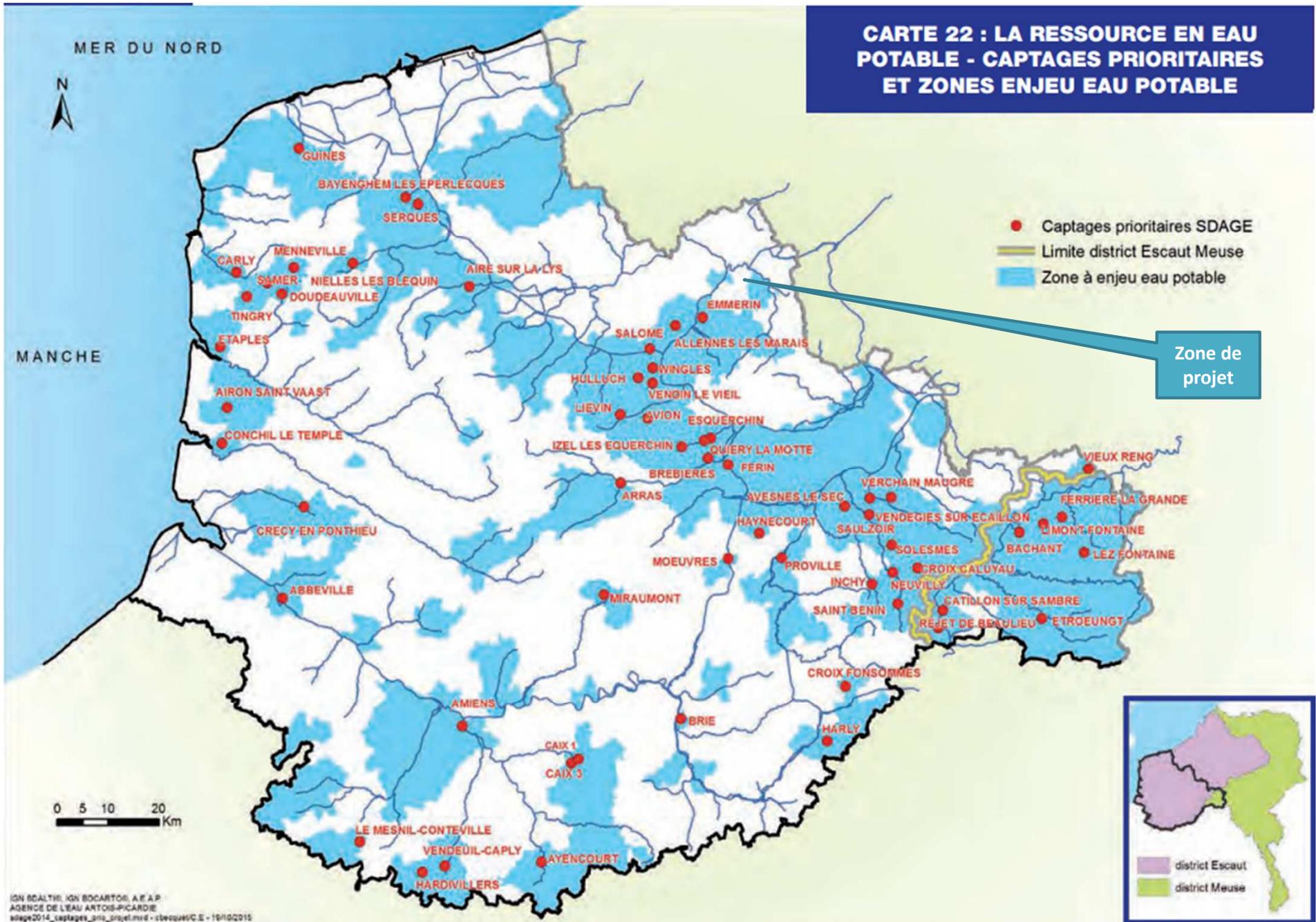
LE P.L.U. DES COMMUNES PERIPHERIQUES EST PORTE A TITRE INDICATIF
ECHELLE : 1/50000



La zone de projet se situe dans une zone UBb (zone urbaine mixte de densité élevée et à dominante d'habitat), elle est classée comme espace boisé secteur de parc et elle s'inscrit toutefois dans un périmètre de valorisation des stations d'axes lourds de transport collectif selon le PLU en vigueur. Le PLU2 a été approuvé au Conseil Communautaire du 10/12/2019 et entrera en application le 18/06/2020.

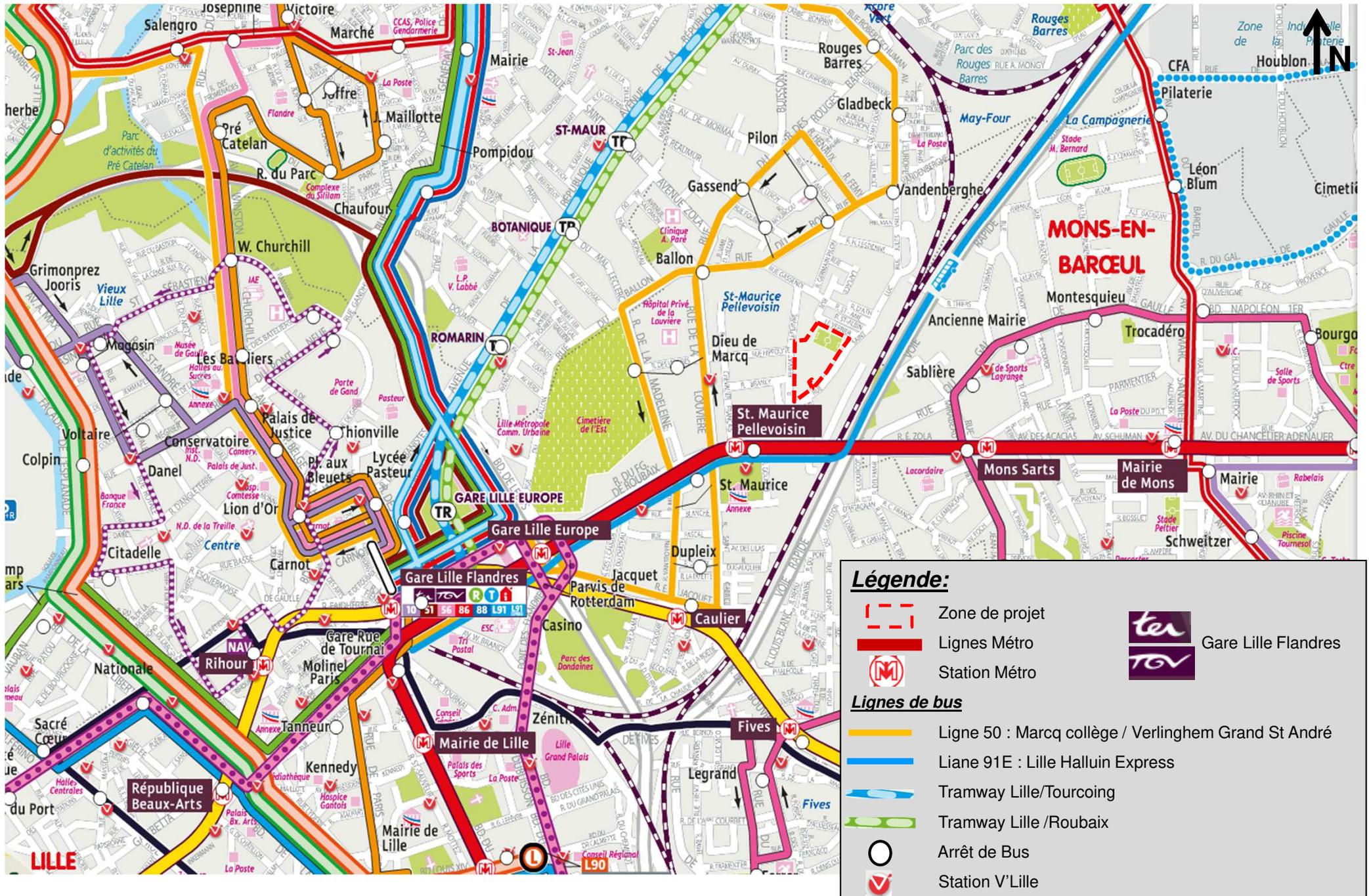
Annexe 12: Localisation des zones à enjeu d'eau potable

Source: S.D.A.G.E Artois Picardie



Annexe 13: Desserte en transports en commun

Source: Transpole (Ilevia)



Annexe 13: Desserte par les transports en commun

Desserte en train

Deux gares sont installées à quelques encablures de la zone de projet à savoir la gare Lille Flandres et la gare Lille Europe sises respectivement à 1,25km et 1,7km de la zone de projet.

Pour rejoindre la gare Lille Europe par des chemins matérialisés sécurisés, il faut compter environ 20mn à pied et 6mn à vélo.

La gare Lille Flandres est également accessible par des chemins matérialisés sécurisés, pour la rejoindre, il faut compter 28mn à pied et 8mn à vélo.

Ces deux gares sont desservies par de nombreuses lignes offrant une meilleure accessibilité aux voyageurs vers l'ensemble des grandes villes de la région mais également vers les grandes métropoles françaises et européennes via la Gare Lille Europe.

Desserte en métro

Depuis la zone de projet, il est possible de rallier la station métro «Saint-Maurice Pellevoisin» située à 280m soit 3mn à pied et 1mn à vélo. Cette station est desservie par la ligne 2 assurant la liaison entre Lomme Saint Philibert / Tourcoing Ch.Dron.

Desserte en tramway

L'arrêt de tramway « Botanique » desservi par les deux lignes de tramway (Lille/Roubaix et Lille/Tourcoing) est installé à 1,2km soit 15mn à pied et 6mn à vélo.

Desserte en Bus

Les arrêts de bus les plus proches de la zone de projet sont

- l'arrêt « Saint-Maurice Pellevoisin » situé Rue du Faubourg de Roubaix à 300m environ soit 4mn à pied et 1mn à pied;
- l'arrêt St-Maurice situé Rue Mehl à 750m environ soit 9mn à pied et 3mn à vélo.

À noter également la présence de deux autres arrêts de bus :

- Arrêt Dieu de Marcq à 450m soit 5mn à pied et 1mn à vélo situé au droit de la Rue de la Louvière.
- Arrêt Ballon situé Rue du Ballon à 750m environ de la zone de projet soit 10mn à pied et 3mn à vélo.

Ces arrêts sont desservis par la ligne de Bus 50 (Marcq collège / Verlinghem Grand St André), le premier départ est à 5h30 et le dernier est à 22h00 du lundi au samedi et de 8h00 à 21h le dimanche.

Cheminements modes doux existants

Afin de rejoindre rapidement et en toute sécurité les arrêts de bus, la gare et ou les équipements et commerces, les usagers devront sillonner sur les trottoirs existants en accompagnement de voirie et ou les bandes/pistes cyclables à l'image des aménagements présents Rue du Faubourg de Roubaix..

A noter que deux stations de V'Lille sont présentes à proximité du site, une au droit de la Rue du Faubourg de Roubaix et l'autre sur la Rue de la Louvière.

L'ensemble de ces cheminements permet ainsi aux futurs usagers de la zone de se promener ou de se déplacer en toute sécurité vers les arrêts de bus ou vers la ville.

S'agissant d'une réhabilitation de bâtiment en tissu urbain dense, les aménagements doux existent déjà et permettent d'ores et déjà de rejoindre rapidement les différents pôles générateurs de flux avec les équipements/services, arrêts de bus...